

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

AMENDEMENT N ° II-AC695

présenté par
Mme Ranc, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Bilde, Mme Blanc, M. Chudeau,
Mme Da Conceicao Carvalho, Mme Jaouen, Mme Lechanteux, M. Odoul, Mme Parmentier et
Mme Pollet

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Recherche et enseignement supérieur »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire	0	5 000 000
Vie étudiante	0	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	5 000 000	0
Recherche spatiale	0	0
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
TOTAUX	5 000 000	5 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le parc éolien français, qui compte déjà plus de 8 000 éoliennes, devrait passer à 14 000 en 2028 selon la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) du Gouvernement. Cette source d'énergie renouvelable intermittente serait l'une des moins polluantes selon l'Ademe, à peine en dessous du nucléaire. Cependant, ces aérogénérateurs terrestres ont une durée de vie entre 15 et 20 ans, leur démantèlement coûte cher et encore beaucoup de leurs composants ne sont pas recyclables (pales, terres rares, etc.). Par ailleurs, il est prévu qu'un grand nombre de turbines arrivent en fin de vie en 2025, date à laquelle le Gouvernement prévoit un démantèlement de 1 GW d'éoliennes par an, soit trois cents éoliennes de 3,6 MW. Ces démantèlements représentent des millions de tonnes de matériaux qui vont devoir être traités vertueusement bientôt si l'on en croit leur statut durable prôné par le Gouvernement. Or, les pales essentiellement composées de matériaux composites, sont les éléments les plus difficiles à recycler. Ainsi, l'amendement présent à pour objectif d'ajouter des crédits à la recherche sur ce recyclage des pales, tel que le projet ZEBRA le fait.

Le présent amendement vise donc à abonder les crédits de l'action 17 « Recherches scientifiques et technologiques dans le domaine de l'énergie » du programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » de 5 000 000 euros. Cette augmentation est compensée par une diminution du même montant des crédits de l'action 15 « Pilotage et support du programme » du programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire ».